

## Règlement du Tournoi de Pontoise du 4 au 6 JUIN 2022

**Art.1** Le tournoi est autorisé sous le n°.....

**Art.2** Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBAD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.

**Art.3** Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et en possession de sa licence compétition.

**Art.4** Le juge-arbitre du tournoi sera Pascal MOISSERON. Il est désigné par le comité d'organisation. Ses décisions sont sans appel. Le juge-arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point de ce règlement.

**Art.5** Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré « forfait » après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera dans les délais impartis les pièces justificatives au secrétariat de la Ligue Ile de France.

**Art.6** Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.

**Art.7** Ce tournoi propose les séries de NC à R5. Il est ouvert à tous les licenciés FFBAD.

**Art.8** La date du tirage au sort qui est fixée au **21 MAI 2022** suivant la dernière mise à jour des classements.

**Art.9** Le tournoi sera découpé en 4 ou 5 séries en fonction du nombre d'inscrits et de leur CPPH le jour du tirage au sort et dans tous les tableaux de SH, SD, DH, DD, DMX.

Le tournoi se déroulera au Hall omnisports Philippe Hemet , 1 rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise sur 7 terrains. Les joueurs peuvent s'inscrire dans les 3 tableaux.

Les **DOUBLES** se dérouleront **INTEGRALEMENT le SAMEDI 4 JUIN 2022**

Les **SIMPLES** se dérouleront **INTEGRALEMENT le DIMANCHE 5 JUIN 2022**

Les **MIXTES** se dérouleront **INTEGRALEMENT le LUNDI 6 JUIN 2022**

Il se jouera en poules AVEC 2 SORTANTS PAR POULE suivi d'un tableau à élimination directe.

**Art.10** Les tableaux ne seront ouverts qu'à partir de 4 inscrits. Le comité d'organisation se réserve le droit de changer le mode d'élimination en cas d'inscriptions insuffisantes dans un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs séries.

**Art.11** Les horaires des matches sont donnés à titre indicatif. Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier l'ordre des matches en cas de nécessité et avec l'accord du juge-arbitre.

**Art.12** Le montant des droits d'engagement est de 15 Euros pour 1 tableau, de 20 Euros pour 2 tableaux et de 25 Euros pour 3 tableaux. Tout forfait arrivant après tirage au sort ne sera remboursé que sur présentation d'un justificatif officiel (certificat médical ou attestation de l'entreprise). Les remboursements seront effectués sous 30 jours après la fin de la compétition.

**Art.13** Le tournoi est de type standard. La date limite d'inscription est fixée au **JEUDI 5 MAI 2022** date à partir de laquelle les classements seront figés. En cas de surnombre, les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée.

**Art.14** Les inscriptions se feront [SUR BADNET](#).

[Contact : Franck AJALBERT 06 26 47 54 20](#)

**Art.15** Les volants sont à la charge des joueurs, à partage égal entre les deux joueurs/paires. Le volant officiel est le BABOLAT N°2. Ils seront fournis pour les finales.

**Art.16** Les matches seront auto-arbitrés jusqu'aux finales où éventuellement un arbitre (ou faisant office) sera proposé par le comité d'organisation au juge-arbitre. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge-arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

**Art.17** Tout participant doit se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition, à l'heure de convocation et non de match. Si un joueur souhaite quitter la salle pendant la compétition, quel que soit le motif, il devra impérativement en demander l'accord au juge-arbitre et/ou prévenir la table de marque

**Art.18** L'échéancier étant fourni à titre indicatif, les matches peuvent être appelés 60 minutes avant l'horaire prévu.

**Art.19** Le temps minimum de repos entre deux matches sera de 20 minutes.

**Art.20** Les joueurs disposent de cinq minutes entre l'appel et le début de leur match. Tout joueur non présent sur le court dans un délai de 5 minutes après l'appel de son match risque une disqualification du tableau par le juge-arbitre.

**Art.21** Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun joueur n'est autorisé à quitter le terrain pendant son match, en dehors des arrêts de jeu prévus à cet effet.

**Art.22** Une tenue de badminton, conforme au règlement est exigée sur le terrain.

**Art.23** Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain, autre que l'infrastructure, sera compté et une fois au service et faute en jeu.

**Art.24** Si un joueur souhaite jouer en double et n'a pas de partenaire, l'organisateur, dans la mesure du possible, lui en attribuera un.

**Art.25** En cas de désistement d'un partenaire, le joueur devra prévenir l'organisateur de sa non-participation au tableau. S'il n'a pas trouvé de nouveau partenaire, l'organisateur, dans la mesure du possible lui en trouvera un.

**Art.26** Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'engagement non complétées selon les directives mentionnées, seront supportées par le club en cause.

**Art.27** En cas d'annulation de la compétition avant le début de celle-ci, les inscriptions perçues seront remboursées dans leur intégralité. En cas d'interruption définitive de la compétition au cours de son déroulement, les prix seront distribués en fonction du stade atteint. Les inscriptions ne sont pas remboursées.

**Art.28** L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibé. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).

**Art.29** Seul le responsable du club, le jour du tournoi, pourra contester auprès du juge arbitre.

**Art.30** Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, accident ou autre.

**Art.31** Le présent règlement sera affiché dans le gymnase le jour de la compétition.

**Art.32** Les récompenses ne seront remises qu'à la fin de chaque journée pendant la cérémonie protocolaire aux lauréats présents. Aucune dérogation ne sera faite.

**Art.33** Tout participant s'engage à renoncer de revendiquer son droit à l'image si les photos prises au cours de la compétition, sont utilisées pour la promotion du tournoi.

**Art.34** Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

**Art.35 Dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID 19 , un protocole rappelant les dispositions gouvernementales, préfectorales et municipales en vigueur à la date du tournoi vous sera envoyé et devra être respecté.**

Le comité organisateur remercie par avance tous les participants(es) qui, en observant scrupuleusement ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite de ce tournoi pour la satisfaction de tous.